

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE, QUÉBEC, TENUE EN LA SALLE DU CONSEIL DE LAC-SAINTE-MARIE, LE 18 AVRIL 2012 À 18H30 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MAIRE GARY LACHAPELLE

SONT PRÉSENTS

Madame Françoise Lafrenière, conseillère
Messieurs Pierre Leblanc, conseiller
 Sandy Mackay, conseiller

SONT ABSENTS (absences motivées)

Madame Pauline Sauvé, conseillère
Messieurs Jean Claude Loyer, conseiller
 Derek Dubeau, conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENT

Madame Louise Thérien-Hummell
Messieurs Yvon Blanchard, directeur général
 Lionel Sauvé, contribuable
 François Hummell, contribuable

2012-04-161 OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame
Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'ouvrir la présente séance
extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-04-162 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Sandy
Mackay

ET IL EST RÉSOLU de faire l'adoption de l'ordre du jour tel
que déposé par Monsieur le Maire lors de son avis de
convocation à une séance extraordinaire expédiée le 10
février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

A) OUVERTURE ET PROCÉDURE

- A-1) Appel à l'ordre.
- A-2) Mot de bienvenue.
- A-3) Ouverture de la séance extraordinaire.
- A-4) Adoption de l'ordre du jour.

B) SUJET À L'ORDRE DU JOUR

- B-1) Contremaître à la voirie.
- B-2) Poste de journalier.
- B-3) Gestion du camping

C) PAROLES AUX CONTRIBUABLES

D) CLOTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2012-04-163

CONTREMAÎTRE À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE suite au départ du coordonnateur du service des travaux publics de la fonction publique municipale, le conseil souhaite modifier le titre du coordonnateur par celui de contremaître à la voirie;

CONSIDÉRANT QUE les qualifications demandées et les exigences des documents dans l'appel d'offres demeurent les mêmes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Sandy Mackay

ET IL EST RÉSOLU QUE le préambule de la résolution fait partie intégrante de cette décision;

QUE le conseil municipal autorise le lancement d'un concours pour combler le poste d'un contremaître à la voirie;

QUE le directeur général soit autorisé à publier l'appel d'offres dans les journaux locaux, sur le site web de la municipalité, dans les commerces et endroits présents sur le territoire de la municipalité et sur le réseau national du Centre local d'emploi.

Le vote est demandé par Monsieur le Maire

Adoptée à l'unanimité des
membres présents.

2012-04-164

POSTE DE JOURNALIER

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU que le comité de sélection pour l'évaluation des candidats pour le poste de journalier sera formé des personnes suivantes :

1. Gary Lachapelle, Maire ;
2. Sandy MacKay, conseiller ;
3. Yvon Blanchard, directeur général;

QUE le comité de sélection sera responsable de faire une recommandation au conseil municipal pour l'embauche d'un journalier qui sera affecté principalement à l'entretien annuel des équipements récréatifs de la municipalité.

Le vote est demandé par Monsieur le Maire

Adoptée à l'unanimité des
membres présents.

2012-04-165

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Sandy
Mackay

ET IL EST RÉSOLU de clore la présente séance car tous
les sujets ont été traités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gary Lachapelle,
Maire

Yvon Blanchard,
Directeur général